GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE LOIRE-ATLANTIQUE (GHT 44)

MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE PROCESS MIELE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP) - LOT 2

N° AOO-26065

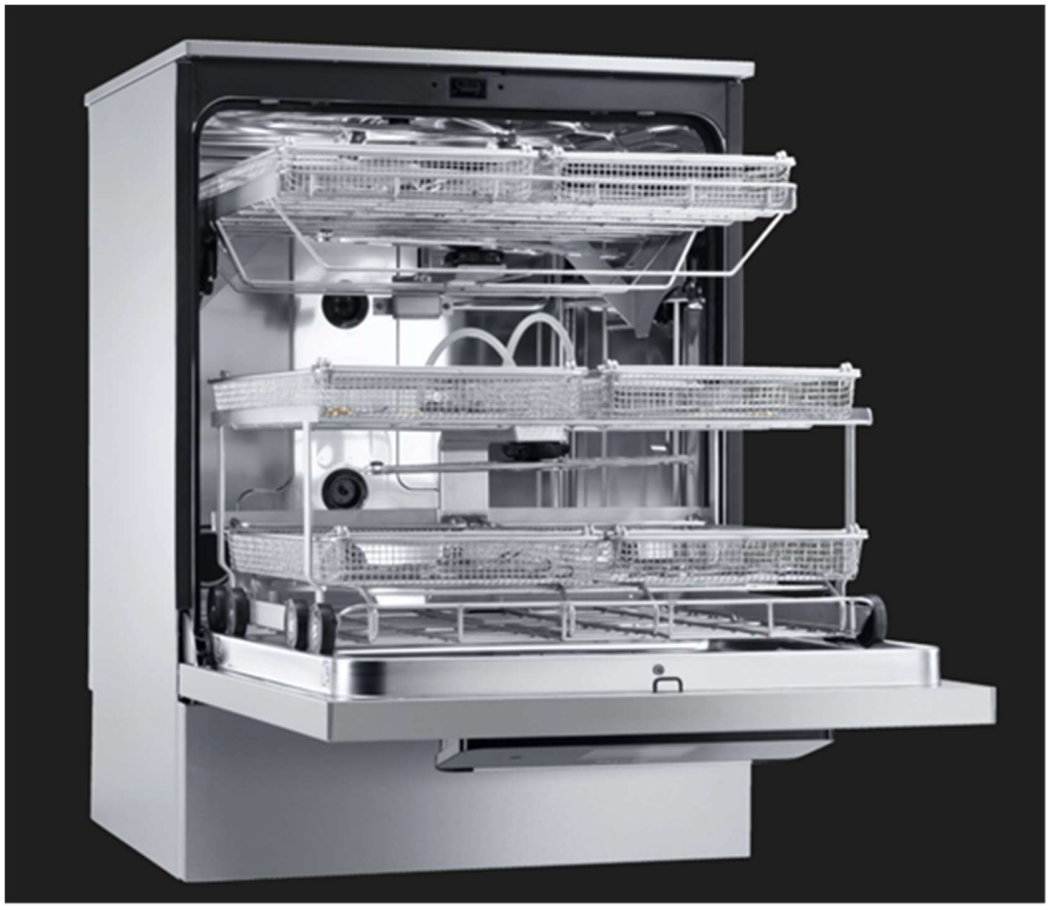


TABLE DES MATIÈRES

1. DÉFINITION DES PRESTATIONS
1.1 OBJET DU MARCHÉ ET DISTINCTION DES GAMMES
1.2 OPTIONS ET FORMULES DE MAINTENANCE
1.2.1 Option A – Maintenance Intégrale Externalisée (Tous risques)
1.2.2 Option B – Maintenance de Partenariat (Co-correctif de Niveaux 1 à 3)
1.2.2.1 Périmètre des interventions curatives de Niveaux 1 à 3 Miele
1.2.2.2 Stock tampon et fourniture gratuite des Kits de contrôle
1.2.3 Option C – Maintenance Préventive Seule (Correctif à l'acte)
1.2.4 Maintenance à prix unitaires et prestations sur devis
1.2.5 Prestation Supplémentaire Éventuelle Facultative (PSE)
1.2.6 Fournitures à prix unitaires et consommables
1.3 PRESTATIONS ET FOURNITURES EXCLUES
2. MODALITÉS D'EXÉCUTION
2.1 PROGRAMMATION ET DÉCLENCHEMENT DES INTERVENTIONS
2.1.1 Périodicité des interventions de maintenance préventive
2.1.2 Procédure de déclenchement des interventions de dépannage
2.2 CONDITIONS D'INTERVENTIONS ET DÉLAIS MIELE (SLA)
2.2.1 Horaires d'intervention
2.2.2 Délais d'intervention de dépannage et SLA constructeur assoupli
2.2.3 Procédure d'Intervention Indue en Option B
2.2.4 Durée des interventions et disponibilité
2.2.5 Délais de livraison des pièces détachées
2.2.6 État des installations, propreté et signalétique
2.2.7 Taux de disponibilité garanti
2.3 INFORMATION ET COMPTES-RENDUS
2.3.1 Plages de fonctionnement et adresses des sites concernés
2.3.2 Accord préalable du pouvoir adjudicateur
2.3.3 Information préalable des responsables techniques des sites
2.3.4 Comptes-rendus d'intervention et transmission par courriel
2.4 COORDINATION ET LOCAL MAINTENANCE
2.4.1 Coordination des interventions sur équipements sous garantie
2.4.2 Maintenance en atelier et transports
2.5 MODIFICATION DES INSTALLATIONS
2.5.1 Évolution du parc, extensions et garanties
2.6 PIÈCES DÉTACHÉES ET FORMATIONS DÉDIÉES
2.6.1 Fournitures et remplacement de pièces d'origine
2.6.2 Gestion des flux et réceptions sur sites
2.6.3 Récupération de pièces usagées et résidus
2.6.4 Formations techniques qualifiantes dédiées à l'Option B
2.7 ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE
2.7.1 Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) & Plan d'action carbone
2.7.2 Traçabilité des déchets et filières de recyclage (DEEE)
2.7.3 Éco-logistique et optimisation des déplacements

ANNEXES CONTRACTUELLES

ANNEXE N° 1 - LISTE DU MATÉRIEL MIELE DU GHT 44 (LOT 2)

ANNEXE N° 2 - NOMENCLATURE DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE MIELE

1. DÉFINITION DES PRESTATIONS

1.1 OBJET DU MARCHÉ ET DISTINCTION DES GAMMES

Le présent marché concerne l'exécution des prestations de maintenance préventive systématique, de qualification réglementaire et de maintenance corrective sur les laveurs-désinfecteurs de marque MIELE installés dans les établissements du GHT 44.

Le parc d'équipements de marque MIELE est composé de deux gammes distinctes présentant des exigences d'exploitation et de qualification technique différentes :

- **1.** La gamme « G » (Division Domestique / Grand Public) : Concerne les appareils à usage domestique ou semi-professionnel (ex : modèles G7882 CD, G-7882). Ces équipements sont dédiés à des tâches de lavage d'usage courant à faible contrainte thermique.
- **2.** La gamme « PG » (Division Miele Professional / Collectivités) : Concerne les laveurs-désinfecteurs professionnels à haute performance (ex : modèles PG-8528, PG-8581, PG-8592, PG-8593, PG-8582). Ces appareils intègrent des cycles de désinfection thermique stricts, une traçabilité avancée et sont soumis à des exigences de qualification réglementaire de process médical.

Exigences associées : Les interventions sur la gamme PG Professional doivent obligatoirement être réalisées par des techniciens agréés et certifiés par la division professionnelle du constructeur Miele. Le titulaire garantit l'approvisionnement en pièces d'origine Miele Professional pendant toute la durée du marché.

1.2 OPTIONS ET FORMULES DE MAINTENANCE

Le présent marché offre aux établissements du GHT 44 la possibilité d'opter pour l'une des trois formules de maintenance suivantes, définies au moment de l'entrée en vigueur du marché (post notification).

Le choix de la formule de maintenance (Option A, B ou C) est notifié au titulaire pour chaque établissement membre du GHT 44 selon le calendrier suivant :

À la notification du marché : Chaque établissement confirme son option initiale dans un délai maximal de **10 jours ouvrés** suivant la notification du marché. En cas de changement de formule d'une année sur l'autre, l'établissement concerné notifie son choix par écrit au titulaire avec un **préavis minimal de 2 mois** avant la date anniversaire du contrat.

1.2.1 Option A – Maintenance Intégrale Externalisée (Tous risques)

Prise en charge forfaitaire globale par le prestataire de l'intégralité des opérations préventives et correctives de Niveaux 1 à 5 selon la norme AFNOR NF X 60-000, incluant la main-d'œuvre, les déplacements et la fourniture de toutes les pièces détachées d'origine (hors cas de mésusage ou malveillance).

1.2.2 Option B – Maintenance de Partenariat (Co-correctif de Niveaux 1 à 3)

Cette option de partenariat repose sur un partage des responsabilités : le titulaire assure la visite préventive annuelle obligatoire, les qualifications de process et le correctif lourd de Niveaux 4 et 5. Le service technique de l'établissement utilisateur prend en charge le correctif courant de Niveaux 1, 2 et 3 après formation.

1.2.2.1 Périmètre des interventions curatives de Niveaux 1 à 3

Les techniciens hospitaliers habilités assurent en autonomie : le diagnostic initial de panne, le remplacement des joints de porte, des électrovannes de cuve, des durites de produits chimiques, des débitmètres, le déblocage de charge, le traitement des fuites d'eau courantes et la réalisation des visites préventives de contrôle intermédiaires.

1.2.2.2 Stock tampon et fourniture gratuite des Kits de contrôle

- Stock tampon local : Mise à disposition d'un stock tampon de pièces de rechange courantes auprès des services techniques hospitaliers.
- Kits de contrôle offerts : Livraison gratuite (100 % de remise au BPU) des kits d'usure de contrôle comprenant les flexibles de pompes doseuses de lubrifiants/détergents et les débitmètres.

1.2.3 Option C – Maintenance Préventive Seule (Correctif à l'acte)

Le forfait comprend exclusivement la réalisation de la visite préventive systématique annuelle obligatoire (1 visite/an pour les laveurs Miele) ainsi que l'accompagnement des qualifications réglementaires. Tout le correctif (Niveaux 1 à 5) est exécuté à l'acte aux tarifs unitaires du BPU (taux horaire et forfait déplacement) avec pièces d'origine au tarif catalogue remisé.

1.2.4 Maintenance à prix unitaires et prestations sur devis

Comprend les prestations hors forfeit : maintenances préventives conditionnelles, remises en conformité et réparations consécutives à un mésusage ou à une malveillance.

1.2.5 Fournitures à prix unitaires et consommables

Fourniture des consommables (rouleaux de papier d'imprimante) et des pièces détachées d'origine selon le catalogue constructeur remisé.

1.3 PRESTATIONS ET FOURNITURES EXCLUES

Sont exclues du marché : la fourniture des utilités (eau, électricité, détergents), la surveillance permanente par les utilisateurs et le remplacement de pièces dégradées par mésusage.

2. MODALITÉS D'EXÉCUTION

2.1 PROGRAMMATION ET DÉCLENCHEMENT DES INTERVENTIONS

2.1.1 Périodicité des interventions de maintenance préventive

Conformément au protocole constructeur MIELE, la périodicité de la visite préventive systématique est fixée à : 1 visite annuelle obligatoire pour l'ensemble des laveurs-désinfecteurs (gammes G et PG). Elle est complétée par les qualifications de process et les visites intermédiaires de contrôle.

2.1.2 Procédure de déclenchement des interventions de dépannage

Les dépannages sont déclenchés par courrier électronique adressé au SAV du titulaire par les personnes habilitées de chaque établissement du GHT 44 (responsables techniques de site).

2.2 CONDITIONS D'INTERVENTIONS ET DÉLAIS

2.2.1 Horaires d'intervention

Interventions réalisées pendant les heures ouvrables du titulaire, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Les prestations d'urgence en dehors de ces heures sont facturables aux tarifs d'astreinte.

2.2.2 Délais intervention de dépannage

Les délais contractuels sont configurés ainsi :

- Assistance téléphonique initiale : Rappel par un technicien support sous 30 minutes.
- Prise en compte SAV (Avis de réception technique) : Confirmation de la prise en compte, pré-diagnostic et planification sous 48 heures ouvrées par courrier électronique.
- Intervention corrective physique sur site : Déplacement du technicien sur site sous 2 jours ouvrés maximum à compter de la validation du pré-diagnostic SAV (intervention le lendemain matin si validé avant 11h, le lendemain après-midi si validé avant 17h).

2.2.3 Procédure d'Intervention Indue en Option B

En cas de déplacement du technicien du titulaire du marché, pour une panne simple relevant en réalité des Niveaux 1 à 3 en Option B, l'intervention est qualifiée d'indue. Elle donne lieu à la contresignature contradictoire d'un bon sur site et à une facturation hors forfait aux tarifs du BPU.

2.2.4 Durée des interventions et disponibilité

La durée d'immobilisation doit être la plus réduite possible pour préserver l'activité de lavage des services soins et blocs.

2.2.5 Délais de livraison des pièces détachées

Le délai maximal d'approvisionnement des pièces détachées d'origine Miele est fixé à 10 jours calendaires.

2.2.6 État des installations, propreté et signalétique

Remise en état de propreté des équipements après travaux et apposition obligatoire d'une signalétique d'état sur l'appareil.

2.2.7 Taux de disponibilité garanti

Le taux de disponibilité annuel garanti pour le parc de laveurs MIELE est fixé à 98 % par site géographique.

2.3 INFORMATION ET COMPTES-RENDUS

2.3.1 Plages de fonctionnement et adresses des sites concernés

- Hôtel Dieu HD (CHU Nantes) - Place Alexis Ricordeau 44093 Nantes : Lundi au vendredi 8h00-18h00.
- Hôpital Nord Laënnec HGRL (CHU Nantes) - Bd Jacques Monod 44800 St-Herblain : Lundi au vendredi 8h00-18h00.
- CH de Saint-Nazaire - 11 Bd Georges Charpak 44606 St-Nazaire : Lundi au vendredi 8h00-18h00.

2.3.2 Accord préalable du pouvoir adjudicateur

Accord tacite pour urgence dans la limite de 8 heures de main-d'œuvre et 2 000 € HT de pièces. Au-delà, un bon de commande écrit est exigé.

2.3.3 Information préalable des responsables techniques des sites

Présentation obligatoire du technicien à son arrivée et à son départ auprès du responsable technique du site concerné.

2.3.4 Comptes-rendus d'intervention et transmission par courriel

Toutes les prestations font l'objet d'un rapport détaillé transmis obligatoirement et immédiatement par courrier électronique aux responsables techniques désignés à l'article 2.3.3.

Concernant la GMAO du CHU de Nantes : un PC est mis à disposition dans les ateliers des Services Techniques de chaque site pour l'accès à la GMAO du CHU et l'enregistrement de la traçabilité des interventions.

2.4 COORDINATION ET LOCAL MAINTENANCE

2.4.1 Coordination des interventions sur équipements sous garantie

Le titulaire assure la coordination technique avec le constructeur durant toute période de garantie.

2.4.2 Maintenance en atelier et transports

Les transports pour réparations lourdes en atelier spécialisé sont intégralement pris en charge par le titulaire.

2.5 MODIFICATION DES INSTALLATIONS

2.5.1 Évolution du parc, extensions et garanties

Le parc d'équipements à maintenir dans le cadre du present marché peut être amené à évoluer dans les cas et selon le formalisme prévus à l'article "clause de réexamen" du CCAP.

2.6 PIÈCES DÉTACHÉES ET FORMATIONS DÉDIÉES

2.6.1 Fournitures et remplacement de pièces d'origine

Composants remplacés par des pièces neuves certifiées conformes d'origine Miele Professional.

2.6.2 Gestion des flux et réceptions sur sites

L'acheminement des pièces est entièrement géré par le titulaire sans stockage sur les quais hospitaliers.

2.6.3 Récupération de pièces usagées et résidus

Restitution des pièces usagées à l'établissement sur demande.

2.6.4 Formations techniques qualifiantes dédiées à l'Option B

Modules de formation dispensés sur bon de commande pour habilitation Option B :

- Formation Maintenance Corrective Niveaux 1 & 2 - Pôle Lavage Miele.
- Formation Maintenance Corrective Niveau 3 - Pôle Lavage Miele.

2.7 ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

2.7.1 Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) & Plan d'action carbone

Obligation annuelle en cours d'exécution : le titulaire du marché s'engage à transmettre chaque année, à la date anniversaire du contrat, son BEGES actualisé ainsi que l'état d'avancement de son plan d'action environnemental.

2.7.2 Traçabilité des déchets et filières de recyclage dont les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Le titulaire assure la prise en charge, le tri, la valorisation et l'élimination conforme vers des filières agréées de l'ensemble des pièces usagées, sous-ensembles électroniques défectueux (cartes, automates), emballages et fluides issus des opérations de maintenance. Il remettra au responsable technique du site un bilan annuel de traçabilité des déchets recyclés (bordereaux de suivi).

2.7.3 Éco-logistique et optimisation des déplacements

Le titulaire est engagé à respecter le plan éco-logistique remis à l'appui de son offre et détaillant les mesures concrètes mises en œuvre pour réduire les émissions liées aux déplacements de ses techniciens : utilisation de véhicules à faible émission, politique d'éco-conduite, sectorisation géographique des intervenants de proximité GHT 44 et constitution du stock tampon local de pièces détachées pour limiter les acheminements urgents.

ANNEXES CONTRACTUELLES

ANNEXE N° 1 - LISTE DU MATÉRIEL MIELE DU GHT 44 (LOT 2)

Inventaire officiel des laveurs MIELE répartis par site et par gamme :

Site / Établissement	Gamme	Modèle	N° Série	Année	Qté
Nord Laënnec (HGRL)	G Domestique	G7882 CD	74334025... (6 unités)	2009-19	6
Nord Laënnec (HGRL)	PG Professional	PG8593 / PG8582	74390052 / 74397879	2017	2
CH Saint-Nazaire	PG Professional	PG-8528	74360717 à 74360748	2012	5
CH Saint-Nazaire	G Domestique	G-7882	51-74361491	2012	1
Hôtel Dieu (HD)	PG Professional	PG-8581	18408062 à 18405041	2015	4

Hôtel Dieu (HD)	PG Professional	PG-8592 / PG-8593	18437629 18434077	/	2016-21	3
Hôtel Dieu (HD)	PG Professional	PG 8582	74395724 74394544	/	2017	2

ANNEXE N° 2 - NOMENCLATURE DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE MIELE

• Protocoles d'entretien préventif annuel et gammes de contrôle selon les préconisations de la division Miele Professional (document « Protocole de maintenance MIELE.pdf »).